



LASSAC officiel

Billet n° 4

15 septembre 2010

LA VEDETTE DU JOUR

Le Vice-Président du Conseil Général de l'Aude : Michel BROUSSE



- Président de la Commission de l'Eau et de l'Environnement, Conseil Général de l'Aude (CG11)
- Membre de la Commission de Coordination du Projet Départemental (CG11)
- Membre du SMED
- Membre de la commission locale de l'eau du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de B.R.L.
- Vice-Président du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude
- Président de la commission territoriale (secteur "côtiers Ouest") de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse
- Président du Pays du Lauragais

Un tel cumul de hautes fonctions atteste de l'autorité de Michel BROUSSE.

L'environnement dans l'Aude : la référence, c'est BROUSSE.

Notre ami assume aussi la fonction, ô combien respectable, de président de la Communauté de Communes Hers et Gangrise, à l'ouest du département.

En cette qualité, par une [délibération du Conseil Communautaire](#), il s'oppose " à l'implantation d'un tel projet [un Centre d'Enfouissement Technique], non seulement à Payra-sur-l'Hers mais aussi sur tout le territoire d'Hers et Gangrise, et ceci que la gestion soit d'initiative privée ou publique ".

Et Michel, fort de sa maîtrise, ne manque pas de préciser les " nuisances que peut apporter un Centre d'Enfouissement Technique : pollution de l'air par les biogaz, nuisances olfactives, risques de pollution de l'eau ".

Mais à LASSAC, la décharge doit échapper à cette expertise.

Dans l'Indépendant du 3 février 2005, notre personnage, en cœur avec les autres membres du SMED, s'autorise même à marteler : " Il faut que les gens comprennent qu'un centre d'enfouissement des déchets ménagers n'est pas une activité polluante ".

A n'en pas douter, voilà bien là un véritable acteur -**une vedette**- qui sait choisir ses rôles !